
Lettre apostolique sur les études bibliques

Aujourd'hui paraît dans l'*Osservatore Romano* une lettre apostolique en vertu de laquelle la Commission biblique confèrera des grades académiques d'Ecriture sainte.

Pie X déclare qu'il veut promouvoir les études bibliques, surtout en ce temps où les sources de la révélation sont menacées par l'intempérance de la raison humaine. Pour ce même motif, Léon XIII, après l'Encyclique *Providentissimus*, institua la Commission biblique des cardinaux pour établir, suivant la doctrine, les traditions de l'Eglise et les progrès scientifiques, des règles aidant et dirigeant les études et dirimant les controverses.

Pie X veut conserver ce monument de prévoyance de son prédécesseur et confier à la Commission biblique une fonction spécialement importante.

Il aurait souhaité, comme son prédécesseur, fonder à Rome un Institut biblique complet. Obligé de différer cette fondation jusqu'au moment où la munificence des catholiques y pourvoira, il décide d'établir des grades de licencié et docteur en science biblique qui seront conférés par la Commission biblique.

Dans le règlement de ces examens, nous relevons que les candidats devront être docteurs en théologie, et que pour le doctorat biblique une thèse devra être écrite et défendue par le candidat sur un sujet approuvé par la Commission.

B. SIENNE.

(*La Croix.*)

Revue générale

Le dimanche 21 février, le Souverain Pontife a décrété l'authenticité des deux miracles proposés pour la béatification du Vénérable curé d'Ars. On peut en conclure que la béatification du grand serviteur de Dieu est très prochaine.

« Fayeum », c'est une localité dont nous ne savons pas beaucoup la situation ; nous l'ignorons même complètement. Ce lieu est célèbre, chez les amis du grec, par la découverte que l'on y fit un jour d'un ouvrage d'Aristote, *La Constitution*